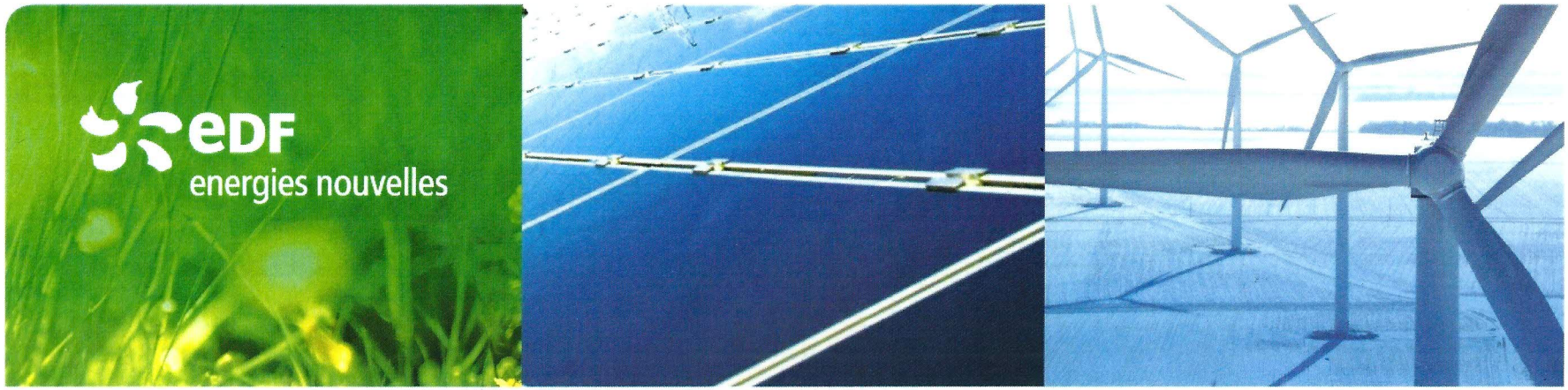
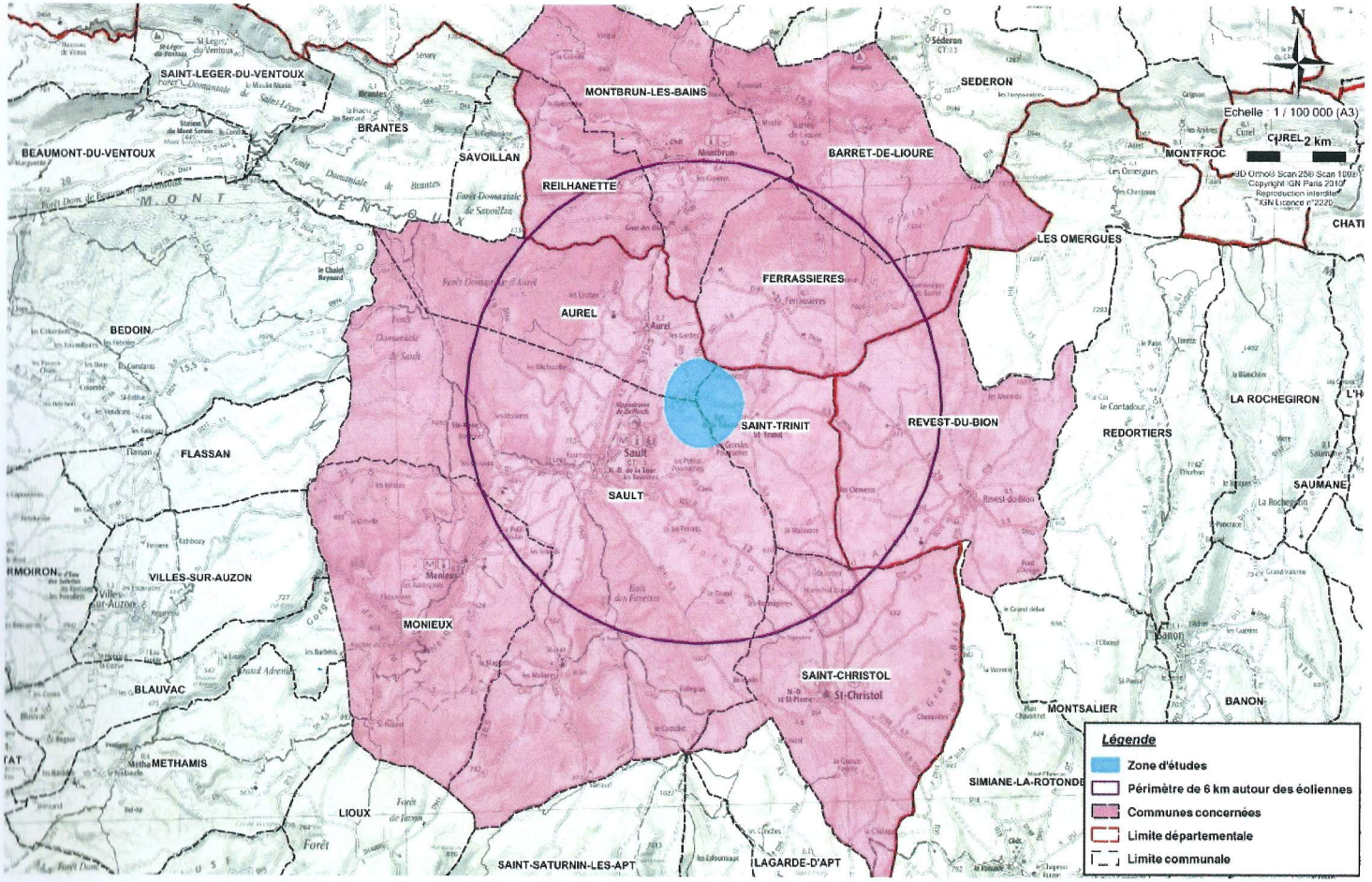


2 Bilan de la démarche de concertation préalable

EDF
energies nouvelles

Le territoire de la concertation préalable



- Le périmètre de la concertation préalable est celui de l'enquête publique ICPE du projet
- Les communes concernées se situent dans un rayon de 6km autour de la zone d'étude
- 10 communes sont concernées par cette concertation

EDF energies nouvelles

Des rencontres avec les acteurs du territoire et les associations

► Rencontres avec les élus locaux

► De nombreuses rencontres avec les acteurs du territoire

Groupement des Agriculteurs, Syndicat Mixte d'aménagement et d'équipement du Mont Ventoux, Laboratoire Souterrain à bas bruits de Rustrel, Conseil Général, Fédération Départementale de chasse de Vaucluse,…

► Des rencontres avec les associations concernées

Associations de chasse, Association AERE, Association EOLEVOLOVENT, FNE 84,…

► Des consultations des exploitants du secteur

Exploitants agricoles, Chambre d'agriculture, Observatoires d'astronomie, opérateurs de réseaux, Office National de la Faune Sauvage, TDF,…

► Des échanges réguliers avec les services de l'Etat

DREAL, Préfecture, STAP de Vaucluse, DDT, SDIS,…

EDF energies nouvelles

BILAN DE LA CONCERTATION

Une concertation avec le public à l'échelle du périmètre ICPE (6km autour du projet)

► Mise en place de registres dans les communes de Saint Trinit, Aurel et Sault du 6 novembre au 28 novembre 2014 (publicité dans les 7 autres communes et par voie de presse)

- Bonne participation du public avec un total de 51 avis sur les trois registres d'observations (dont certains écrits par les mêmes personnes)
- Les principaux thèmes abordés sont les impacts sur le paysage, l'impact sur la santé, le prix et la productivité de l'éolien, les conséquences pour le tourisme et l'impact sur la valeur de l'immobilier sur le secteur
- Des réponses détaillées aux différentes observations seront apportées dans l'étude d'impact du projet

► Organisation de permanences publiques les 6 et 12 novembre 2014 en mairies de Saint Trinit, Aurel et Sault en présence des bureaux d'études en charge des études sur le paysage et les milieux naturels

- Relativement bonne participation du public avec environ 20 personnes à chaque permanence
- Mobilisation forte de l'association Eolvolovent distribuant des tracts contre le projet à l'entrée des permanences de Sault et Aurel

Analyse des observations du registre de concertation

***Thème abordé*: L'impact sur le paysage**

Une étude paysagère a été engagée avec le bureau d'études Composite dans le cadre de ce projet pour permettre d'identifier les enjeux paysagers du territoire et de proposer un projet qui tient compte de ces enjeux. Les principaux aménagements paysagers proposés dans le cadre de ce projet sont les suivants:

Les réponses apportées dans le cadre du projet

- *Mise en place d'une seule ligne d'éoliennes qui seront espacées de manière régulière pour permettre d'éviter les effets de superpositions d'éoliennes depuis certains points de vue;*
- *Choix de l'implantation à cinq éoliennes permettant une meilleure intégration du projet dans le paysage;*
- *Mise en place d'éoliennes de 140 mètres au lieu des 150 mètres prévus initialement;*
- *Remise en état des accès et des plates formes après les travaux de construction pour permettre de prendre en compte les perceptions rapprochées sur le projet;*
- *Réalisation de 15 photomontages depuis des points de vue à enjeux identifiés par le paysagiste;*
- *Un travail de concertation avec les services de l'Etat compétents a permis de définir un projet cohérent avec les enjeux paysagers du territoire*

EDF energies nouvelles

Analyse des observations du registre de concertation

Thème abordé* : *L'impact sur l'activité touristique du plateau

Les réponses apportées dans le cadre du projet

Des études réalisées par des institutions indépendantes ont démontré que la mise en place d'éoliennes n'impactait pas de manière significative les activités touristiques sur les territoires concernés.

Pour exemples:

- ***Sondage du CSA « Impact potentiel des éoliennes sur le tourisme en Languedoc Roussillon » - septembre 2003***

 Selon ce sondage les éoliennes apparaissent ni comme un facteur incitatif, ni comme un facteur répulsif sur le tourisme. Il est important de préciser que les touristes venus essentiellement pour se détendre et profiter des paysages apprécient nettement les implantations d'éoliennes

- ***Etude du CAUE de l'Aude « Enquête concernant l'impact économique des éoliennes dans l'Aude et leur perception par les touristes » - 2002***

 L'impact sur le tourisme semble peu important, les éoliennes actuellement installées dans l'Aude ne bouleversent pas l'image de ce département et sont plutôt bien acceptées par les touristes et les riverains.

EDF energies nouvelles

Analyse des observations du registre de concertation

Thème abordé: ***L'impact de la mise en place d'éoliennes sur la valeur des biens immobiliers.***

Les réponses apportées dans le cadre du projet

Des études réalisées par des institutions indépendantes ont démontré que la mise en place d'éoliennes n'entrainait pas une modification significative de la valeur de l'immobilier sur les territoires d'implantation.

Pour exemples

- ***Association Climat Energie Environnement – « Evaluation de l'impact de l'énergie éolienne sur les biens immobiliers –contexte du Nord Pas de Calais » –2008***

 Si un impact était avéré sur la valeur des biens immobiliers, celui-ci se situerait dans une périphérie proche (<2km des éoliennes) et serait suffisamment faible à la fois quantitativement (importance d'une baisse de la valeur sur une transaction) et en nombre de cas impactés.

- ***Fédération royale du notariat Belge« Incidences éventuelles de l'installation d'éoliennes sur le marché de l'immobilier en Brabant Wallon » - 2010***

 La présence d'un parc éolien génère des inquiétudes avant son implantation. Elle peut entrainer une baisse de valeur sur le marché immobilier avant qu'un projet ne se réalise ainsi que dans les six mois qui suivent l'implantation des éoliennes. Par contre, il semblerait que l'impact négatif sur l'immobilier disparaisse après quelques mois pour reprendre son cours normal.

Analyse des observations du registre de concertation

***Thème abordé*: Le prix prohibitif de l'éolien et sa faible productivité**

Les réponses apportées dans le cadre du projet

- L'éolien est parfois accusé d'être une source d'énergie coûteuse, notamment en raison du dispositif public de soutien dont il bénéficie. Pourtant, l'éolien est l'énergie décarbonée la plus compétitive après l'hydraulique. Le coût actuel de la production d'électricité à partir d'éoliennes fluctue entre 6 et 8 centimes d'euros le kilowattheure pour un site avec des vitesses de vent faibles à moyennes, et peut tomber à 4 centimes d'euros pour des sites mieux ventés. Le vent étant une ressource gratuite, le coût potentiel de production de l'éolien est très faible. A terme, même avec l'arrêt du tarif d'achat, les éoliennes contribueront à faire baisser le coût de l'énergie.

- La puissance moyenne d'une éolienne s'élève aujourd'hui à 2,2 MW .Quant à l'électricité fournie, son accueil sur le réseau est de mieux en mieux maîtrisé : les machines tournent 80 % du temps et leur production est connue à l'avance grâce aux modèles de prévision météorologique. De plus, l'existence, en France, de trois grands régimes de vent décorrélés permet d'assurer une régularité de la production.

- Le facteur de disponibilité des éoliennes, qui mesure le pourcentage du temps pendant laquelle une installation est en état de fonctionnement, s'établit à plus de 98 %, un taux largement supérieur à celui des centrales conventionnelles (de l'ordre de 70 à 85 %).

- *Un mât de mesure a été installé depuis le 26 septembre 2013 sur la commune de Saint Trinit et a permis de valider le potentiel éolien du site.*

Analyse des observations du registre de concertation

***Thème abordé*: Les impacts de l'éolien sur la santé**

Les réponses apportées dans le cadre du projet

- L'étude d'impact réalisée dans le cadre du projet et qui fait partie des dossiers de demandes d'autorisation qui vont être déposés, étudie les impacts du projets sur les milieux humains (acoustique, santé, cadre de vie,…) et précise les mesures mises en place.

- Une étude de dangers spécifique au projet vient indiquer que le projet est bien en conformité avec la réglementation. Elle prend en compte différents scénarios pour éviter tous risques pour les populations (chute d'une éolienne, projection d'un élément de l'éolienne, projection de glace)

- **Selon une récente étude réalisé par le Massachussetts Institute of technologies en 2014** « Aucune association claire ou cohérente n'est observée entre le bruit des éoliennes et toute maladie signalée ou un autre indicateur de préjudice pour la santé humaine » Wind turbines and Health – MIT – 2014

EDF energies nouvelles